

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

EXEMPLAIRE N°
COPY 85

ORIGINAL: FRANCAIS
15 avril 1955

NATO CONFIDENTIEL
ADDITIF au
DOCUMENT
AC/23(CD)D/103

COMITE DE LA PROTECTION CIVILE

DEGAGEMENT DES PERSONNES BLOQUEES ET ENLEVEMENT DES BLESSES

Note complémentaire des experts

ADDITIF

au

Document AC/23(CD)D/103
(en date du 31 mars 1955)

Depuis la publication du document AC/23(CD)D/103, le Secrétariat a reçu une note de renseignements de la Délégation des Pays-Bas. Pour tenir compte de cette note, il convient d'apporter au document cité en référence les additions suivantes.

2. A la Section I, Havresacs individuels et équipements des équipes de premier secours, après le paragraphe 1, il convient d'insérer le paragraphe 5 bis suivant:

"5 bis. Les équipes de sauvetage hollandaises sont dotées, pour pouvoir pénétrer à pied dans les lécombres, d'une trousse d'outillage pesant environ 20 kg. et qui est portée par le chef de l'équipe.

L'outillage compris dans cette trousse est le suivant:

- 1 marteau-tenaille
- 1 cisaille à boulons
- 4 tournevis de dimensions variées
- 1 grande clé à mollettes
- 1 cisaille pour couper les tuyaux
- 1 pince universelle
- 2 pinces coupantes
- 2 tenailles
- 2 pinces
- 5 couteaux de poche.

En outre, les autres membres de l'équipe portent un certain nombre d'outils comprenant notamment une échelle à coulisses (longueur totale d'environ 10 m.), 2 civières, des pelles, des barres à mines, des scies à main, une trousse de premiers soins, ainsi qu'un appareil de réanimation.

L'outillage est laissé dans le camion et transporté sur place ultérieurement. Il est bon de signaler que les équipes hollandaises disposent d'un chalumeau à découper, portable, que l'un des hommes de l'équipe de sauvetage peut porter sur son dos au moyen de bretelles."

3. A la Section II, Transport des civières au-dessus des décombres, il convient d'ajouter, après le paragraphe 11, le paragraphe 11 bis suivant:

"11 bis. La Délégation hollandaise signale qu'aucune solution n'a encore été trouvée dans son pays au problème du transport des blessés, à travers et au-dessus des décombres, par un moyen mécanique. Pour l'instant, les services hollandais se rangent donc à l'idée qu'il convient de construire des passages pour piétons au-dessus des décombres. Les équipes de déblaiement sont chargées de ce travail et reçoivent un entraînement spécial. Ce sont cependant les équipes de sauvetage qui sont chargées du transport des blessés à l'aide de civières, et pour soulager les porteurs, on utilise des bretelles. Dans certains cas, on peut établir un va et vient à condition que le passage à franchir n'excède pas 50 à 60 mètres."